



70^{ème} CONGRES DES MAIRES ET ELUS LOCAUX DU TARN

BULLETIN D'INSCRIPTION

à renvoyer avant le 22 juin 2022



Madame ou Monsieur :

Fonction :

Collectivité ou autre :

Courriel :

Téléphone :

Participera au Congrès

Ne participera pas au Congrès

Participera au buffet déjeunatoire (25 euros)

Le règlement est possible soit :

par chèque par voie postale à l'ordre de l'association des maires et élus locaux du tarn,

en ligne par carte bleue *cliquez ou copiez ce lien* <https://urlz.fr/imvv>

sur place par carte bleue ou par chèque

Ne participera au buffet déjeunatoire

Participera à la visite de Cordes sur ciel de l'après-midi

Signature,

Le bulletin d'inscription est à retourner avant le 22 juin 2022
par voie postale accompagné du règlement du buffet déjeunatoire de 25 euros
ou par courriel contact@maires81.asso.fr

